

L'«Idée Suisse de la démocratie» mérite tout notre respect

Moderne et non obsolète

par le Dr Sabine Vuilleumier-Koch*

En dehors des périodes de session, le Palais du Parlement à Berne ouvre ses portes. Les personnes intéressées sont invitées à venir découvrir sur place les salles chargées d'histoire et somptueuses dans lesquelles les responsables politiques fédéraux travaillent et prennent des décisions qui ont généralement des conséquences de grande envergure pour le pays et sa population. Ce n'est certainement pas le bâtiment lui-même qui est en cause lorsque l'«Idée Suisse» est de plus en plus remise en question par ces personnes – par exemple en ce qui concerne la neutralité et l'aspiration à la paix des générations précédentes.

Lors d'une visite guidée du Palais fédéral, on ne peut s'empêcher de faire des comparaisons entre les fondements historiques et culturels de la Suisse présentés et la politique actuelle – le décalage est considérable. Il est nécessaire de revenir aux sources si l'on veut éviter que la Suisse ne se dissolve comme un morceau de sucre dans les flots de l'UE ou ne soit entraînée dans les guerres de pays tiers.

Une visite guidée en dialecte bernois, animée par une jeune femme spontanée et compétente, renforce la certitude que les principes fondamentaux de la culture politique suisse restent aujourd'hui encore modernes et ne sont en aucun cas dépassés. Elle fait découvrir au visiteur l'histoire de la Suisse d'une manière qui touche à la fois l'esprit et le cœur. A chaque pas, l'architecture, avec ses matériaux variés, ses statues de pierre et de bronze, ses vitraux et ses peintures murales de styles divers, fait découvrir au visiteur des personnalités marquantes, la culture, les fondements de la politique et les événements historiques. L'«Idée Suisse de la démocratie» n'a jamais été, ni avant ni depuis, incarnée de manière aussi concrète et artistique dans un édifice que dans le Palais fédéral, peut-on lire sur le site Internet du Parlement.¹ L'architecte avait pour in-



Le Palais du Parlement et la Place fédérale à Berne.
(Photo sv)

tention de construire ce bâtiment pour qu'il soit un «monument national et symbole de toute la Suisse».

«Nous voulons être libres ...»

La salle de la coupole constitue l'entrée d'origine du Palais du Parlement. Le visiteur est accueilli par les «Trois Confédérés»: *Walter Furst* d'Uri, *Werner Stauffacher* de Schwyz et *Arnold von Melchtal* d'Unterwald, sont considérés comme les fondateurs de la Confédération en 1291. Le peuple en avait assez de la domination des Habsbourg, c'est pourquoi ces trois hommes se sont soulevés et ont prêté serment sur le Grütli, au-dessus du lac des Quatre-Cantons:

«Nous voulons former un seul peuple de frères, ne pas nous séparer dans l'adversité ni face au danger. Nous voulons être libres, comme



Dans le hall de la coupole, «Les trois Confédérés» occupent une place centrale. (Photo parlement.ch)

* Le Dr Sabine Vuilleumier-Koch est médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie FMH et membre de la rédaction du «Point de vue Suisse».

l'étaient nos pères, préférer la mort à une vie de servitude. Nous voulons placer notre confiance dans le Dieu suprême et ne pas craindre le pouvoir des hommes.»

Cela fait inévitablement penser au paquet d'accords Suisse-UE: les Confédérés voulaient être libérés de toute domination – qu'en est-il aujourd'hui? Le Conseil fédéral est prêt à renoncer à la souveraineté législative de la Suisse au profit d'une Union européenne chancelante et de plus en plus autoritaire. Cette intention apparaît avec une clarté troublante, notamment dans les explications du Conseil fédéral relatives à ce paquet d'accords:

«Ces actes juridiques seront en principe appliqués directement par la Suisse, sans qu'il soit nécessaire de les transposer dans le droit national.»² Ce qui est formulé ici n'est rien de moins qu'un contournement du Parlement et de la population dans le processus législatif. Une situation encore impensable il y a peu.

L'ange de la paix à la branche d'olivier

Dans la salle du Conseil national, les fauteuils spacieux des 200 parlementaires sont disposés en demi-cercle. Les représentants du pouvoir législatif ont sous les yeux une immense fresque de plus de onze mètres de large et cinq mètres de haut, peinte sur le mur derrière l'estrade du président du Conseil. Cette fresque, intitulée «Le berceau de la Confédération», représente le Grütli, lieu de fondation de la Confédération en 1291, avec le lac d'Uri, une partie du lac des Quatre-Cantons, la cité de Schwyz et les montagnes du Petit et du Grand Mythen. Quelques nuages blancs flottent au-dessus du lac. Lorsqu'on y prête attention, on distingue dans l'un d'eux un ange tenant un rameau d'olivier doré à la main.

Une illustration symbolique: l'auteur de la fresque, le peintre suisse *Charles Giron* (1850–1914), a peint l'ange de la paix tenant un rameau d'olivier doré comme symbole du règlement d'un différend entre les deux cantons fondateurs d'Uri et de Schwyz. Les deux cantons avaient re-

vendiqué pour eux le lieu de la fondation de la Confédération en 1291, mais s'étaient réconciliés par la suite.³ – Une qualité dans le règlement des conflits qu'il convient également de préserver dans les débats des Chambres.

Lors de leur prestation de serment, les conseillers fédéraux nouvellement élus se tiennent devant le demi-cercle formé par les sièges du Conseil national et, au sens figuré, sur la prairie du Grütli – telle était l'intention de l'architecte *Hans Wilhelm Auer* (1847–1906). Ils doivent ainsi, par leur propre serment – en tant que Confédérés –, faire écho au serment du Grütli.

Cet entrelacement spatial et symbolique entre histoire et présent met en évidence l'obligation de prendre des décisions dans l'intérêt de leur propre pays, la Suisse, et non dans celui d'organisations supranationales ou d'Etats tiers. Alors que les Confédérés étaient encore prêts à se battre pour l'autodétermination et la souveraineté, le découragement et la dépendance vis-à-vis d'instances «supérieures» telles que l'UE et l'OTAN menacent aujourd'hui de supplanter cette force originelle.

La recherche de solutions non violentes aux conflits s'exprime également dans l'objectif de paix de l'initiative populaire «Sauvegarder la neutralité suisse». En votant «Oui» le 27 septembre, les électrices et électeurs auront la possibilité de soutenir cette initiative. La neutralité, valeur éprouvée, doit être inscrite dans la Constitution fédérale au moyen d'un article dédié.⁴

Le peuple décide

Dans la salle du Conseil des Etats, lieu de réunion des représentants des cantons, d'imposantes peintures dominent l'espace: à travers les arcades peintes sur le mur du fond de la salle, on aperçoit une *Landsgemeinde* de Nidwald, l'un des modèles qui ont inspiré le fonctionnement parlementaire suisse. Cette fresque a été réalisée par *Albert Welti* et son ami peintre *Wilhelm Balmer*.

Si l'on écoute les gens, on constate que la conviction selon laquelle c'est le peuple qui décide s'estompe lentement mais sûrement: «De toute façon, ceux-là-haut à Berne font ce qu'ils veulent!» La massive propagande des autorités à l'approche des votations ou la non-application des décisions populaires font naître de plus en plus de doutes quant au bon fonctionnement de la démocratie directe.



La perte de confiance est considérable. L'administration fédérale et les parlementaires doivent mettre un terme à cette évolution et se conformer à nouveau à la volonté du peuple. Cela doit être possible.

Les vertus civiques

Les fresques du plafond de la «salle des pas perdus», un espace courbe situé derrière la salle du Conseil national et offrant une vue sur la ville et les Alpes bernoises, sont tout aussi impressionnantes que les autres œuvres. C'est là que les parlementaires «déambulent» pendant la session, discutent entre eux, accordent des interviews aux journalistes et, selon la guide, se font «courtiser» par des lobbyistes jusqu'au dernier moment avant les votes en salle. Au-dessus de leurs têtes se trouvent des représentations des principes fondamentaux de l'action politique. La guide explique que ce sont les vertus civiques, tels que la vérité, le respect de la loi, le patriotisme, la paix, la miséricorde, la justice.

On pourrait consacrer tout un traité à chacun de ces concepts, mais qui ne comprendrait pas immédiatement leur signification si l'on veut mettre en pratique la démocratie directe?

Fiers de notre pays

Les participants à la visite guidée ont été enchantés par ce qu'ils ont entendu et vu; il y avait

beaucoup de choses qu'ils ignoraient. Les visiteurs étaient principalement des Suisses. On sentait clairement qu'ils étaient fiers de ces acquis. Une telle visite contribue à faire prendre conscience que l'«Idée Suisse de la démocratie» repose sur des fondements solides.

¹ <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/parlamentsgebaeude-f.pdf>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/broschuere-A5-f.pdf>

² Katharina Fontana, «Verträge mit Tücken», avant-propos p. 8, <https://progress-foundation.ch/publikation/vertraege-mit-tuecken>

³ https://de.wikipedia.org/wiki/Die_Wiege_der_Eidgenossenschaft

⁴ Texte de l'Initiative populaire fédérale «Sauvegarder la neutralité suisse»:

«La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 54a Neutralité suisse

1) La Suisse est neutre. Sa neutralité est perpétuelle et armée.

2) La Suisse n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive. Est réservée la coopération avec une telle alliance en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.

3) La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre Etats tiers et elle ne prend pas non plus de mesures coercitives non militaires contre un Etat belligérant. Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres Etats.

4) La Suisse fait usage de sa neutralité perpétuelle pour prévenir et résoudre les conflits, et elle met à disposition ses services en qualité de médiatrice.»